

Glossaire Chapitre 3

Terme	Définition courte
Système d'information comptable (SIC)	Ensemble des moyens (PGI, factures dématérialisées, échanges en ligne) qui collectent, traitent, stockent et transmettent l'information comptable.
PGI	Progiciel de gestion intégré : outil support des traitements comptables et outil de fiabilisation de l'information financière.
Sécurité des traitements / des transferts / du stockage	Protection des données au moment où on les traite (saisie, calculs, validation), où on les échange avec l'extérieur et où on les conserve (serveur, sauvegardes).
Risque numérique	Possibilité qu'un événement (attaque, erreur, panne, sinistre) touchant le SI ou ses données en altère la disponibilité, l'exactitude, la confidentialité ou la preuve, avec des conséquences financières, juridiques, commerciales ou comptables.
Rançongiciel	Logiciel malveillant qui chiffre les données et exige une rançon pour les rendre.
Hameçonnage	Message frauduleux qui imite un interlocuteur de confiance pour obtenir des informations ou faire exécuter une action.
Faux ordre de virement / faux RIB	Fraude au faux fournisseur : un fraudeur se fait passer pour un partenaire et demande d'utiliser de nouvelles coordonnées bancaires.
Disponibilité	Pouvoir accéder aux données et utiliser les traitements quand on en a besoin et dans les délais attendus.
Intégrité	Données exactes, complètes et non altérées ; elles ne changent que par une modification autorisée.
Confidentialité	Seules les personnes autorisées peuvent accéder aux données.
Traçabilité	Capacité à retrouver qui a fait quoi, quand et sur quelle pièce (journal d'événements, piste d'audit).
Authentification forte	Vérification de l'identité par plusieurs éléments (par exemple mot de passe et code reçu sur un autre appareil).
Chiffrement	Transformation des données pour qu'elles soient illisibles sans la clé de déchiffrement.
Sauvegarde	Copie des données sur un support distinct, destinée à les restaurer après un incident.
Sauvegarde complète / différentielle / incrémentale	Copie de la totalité des données / des données modifiées depuis la dernière complète / des données modifiées depuis la dernière sauvegarde.
Restauration	Remise en place des données à partir de la sauvegarde.
Hors site	Copie conservée dans un autre lieu (site distant, support rangé ailleurs, hébergeur externe).
Règle 3-2-1	3 copies des données, sur 2 supports différents, dont 1 hors site.
Mode dégradé	Procédure de travail simplifiée (papier, tableur) pour continuer l'activité pendant une panne.
Continuité des traitements	Capacité à poursuivre l'activité malgré un incident.
Archivage	Conservation durable, sous forme intègre et lisible, de documents à valeur probante (10 ans pour les documents comptables).
RGPD / CNIL	Règlement européen sur la protection des données personnelles / autorité française de contrôle, qui reçoit en principe la notification d'une violation dans les 72 heures.